



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 21/2023 :

Concernant la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 265'860.–

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 8 décembre 2023. La présence de la Municipalité n'a pas été requise.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous avons examiné les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Au vu des dernières discussions au sujet des finances communales lors des précédents conseils, la commission des finances a souhaité, pour une fois, soulever la pertinence de cette dépense.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Il s'agit d'une demande de participation pour 10 ans, à intégrer dans les budgets futurs. Cette dépense n'est donc pas intégrée au plan d'investissements

Budget : Le montant du préavis résulte d'un montant de CHF 9.- / habitant / année, sur une période de 10 ans, à savoir un total de CHF 90.- par habitant sur l'ensemble de la période.

Sans remettre en question notre appartenance à Région de Nyon, la commission des finances s'est posé la question de la pertinence de ce fonds pour la population de notre commune.

Force est de constater qu'il s'agit plus de solidarité envers d'autres communes que de bénéfices à en retirer pour nos habitants puisque nous sommes sur la ligne du train Nyon-St-Cergue-La Cure.

Nous constatons aussi qu'une grande partie du transit traversant nos villages bénéficie aux communes du bas, sans que ces dernières participent aux réfections et réaménagements de nos routes.

Nous notons aussi que les travaux entrepris par le NSTCM qui traversent nos routes nous sont systématiquement imposés et facturés, sans que nous recevions une participation de Région de Nyon.

Pour ces raisons, la commission des finances estime cette nouvelle demande de soutien non pertinente pour notre commune.

La somme totale de plus d'un quart de million pourrait ainsi être utilisée à meilleur escient pour un investissement apportant un vrai confort à notre population.

Modalités de financement : A intégrer aux budgets futurs (2024-2034)

Amortissement : Sans (à intégrer aux prochains budgets)

Concernant la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 265'860.--

Risques particuliers liés à cet investissement : La commission des finances tient malgré tout à relever que les charges de CHF 26'586.- par année pourraient être supportables pour notre commune et ne présenteraient pas un risque financier particulier.

Amendements : Aucun

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité de rejeter le préavis N° 21/2023.

Arzier-Le Muids, le 12 décembre 2023

Pour la Commission des finances :



Christian BRÜGGER



Matthieu DE WOLFF

Flavio BOSCARDIN

Pascal VOUTAT



Didier HERMANN

Rapporteur